

## Mutation des agents de catégorie B et C Tableaux de classement des demandes prioritaires

La Commission Administrative Paritaire Nationale s'est réunie les 16 et 21 mai 2013 pour émettre un avis sur les **tableaux de classement des demandes de mutations prioritaires** sur des emplois administratifs et informatiques établis et présentés par l'Administration en vue du mouvement dont la date est fixée au 1er septembre 2013.

L'instruction n° 07-032-V33 du 22 juin 2007 modifiée par la note de service n° 11-039-V33 du 13 juillet 2011 prévoit l'établissement d'un tableau dont les motifs de priorité sont définis comme suit :

- Travailleur handicapé – hors quota de 50 % - Priorité absolue
- Rapprochement de conjoint, pacs ou concubin
- Rapprochement du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation
- Rapprochement soutien de famille
- Retour réseau hors-métropole ou affectation après mouvement spécifique sur poste
- Priorité accordée aux agents originaire d'un DOM
- Rapprochement de domicile en région Ile-de-France,
- Priorité après position de droit

Comme pour les convenances personnelles, la Direction Générale des Finances Publiques pense procéder à partir du 13 juin 2013 à la signature du mouvement.

Pour éviter toute pénalisation, nous te précisons que les agents ont jusqu'au **30 mai 2013** pour annuler leur demande de mutation.

Le nouveau quota attribué aux mutations prioritaires s'applique dès les mouvements 2012 : Une mutation sur deux soit 50 % selon l'ordre suivant : une mutation prioritaire/ une mutation pour convenance personnelle.

### **Pour les mouvements 2013 de la Filière Gestion Publique**

- Le classement des demandes est effectué sur la base de l'ancienneté administrative de l'agent déterminée par le grade, l'échelon et la date de prise de rang dans l'échelon.
- Cette ancienneté peut être bonifiée fictivement par la prise en compte des enfants à charge (6 mois par enfant de moins de 16 ans ou 20 ans s'ils sont sans emploi)
- Cette ancienneté administrative est pondérée par l'interclassement intégral des grades à l'intérieur de chacun des corps B et C en fonction de l'indice nouveau majoré.
- Les droits acquis par les agents pour des vœux classés à l'ancienneté de la demande jusqu'au cycle 2011 seront préservés pour les mouvements de l'année 2013.
- La mesure s'applique aux agents ayant renouvelé ces mêmes vœux pour le cycle 2012 et
- n'ayant pas obtenu satisfaction au cours de l'année 2012 ;
- n'ayant pas annulé leur demande sur le département concerné ;
- dont la demande n'est pas devenue irrecevable ;

Les vœux exprimés pour la première fois au titre du cycle 2012 n'ont pas créé de droits au titre de l'ancienneté de la demande.

### **Pour le mouvement 2014 de la Filière Gestion Publique**

**RAPPEL : Le mouvement du 1er avril 2014 est supprimé.**

La campagne de mutation aura lieu en fin d'année 2013 via l'application AGORA pour une affectation au 1er septembre 2014.

Une instruction sera diffusée sur Ulysse par la Direction Générale juste avant l'ouverture de la campagne.

**RAPPEL : Le délai de séjour est désormais d'un an.**

## Rappel de l'objet des informations mises en ligne sur le site web national

15 mai 2013 : **Catégorie C** CAPN n°7 des 15 et 21 mai 2013 – Mouvement de mutations du 01/09/2013 filière GP

7 mai 2013 : **Mutations A** – Projets de mouvement des IFIP toutes filières.

02 mai 2013 - **Emplois** - Plan de qualification ministériel

02 mai 2013 - **Catégorie C** - CAPN n°7 du 23/04/2013 : mouvement mutation générale (filiale fiscale)

29 avril 2013 - **Communiqué** commun - Rialto Investigations : audience à la Direction générale

29 avril 2013 - **Concours commun** - de la catégorie C

29 avril 2013 - **Catégorie A** - Compte rendu de la CAPN n°4 du 16 au 22 avril 2013 - L.A. au grade d'inspecteur des FP 2013

26 avril 2013 - **Communiqué** - Retrait de Rialto investigations

23 avril 2013 - **Catégorie C** - Cartes des affectations et des soldes des effectifs au 1er septembre 13 (avant CAP) filière fiscale

23 avril 2013 - **Communiqué** commun - des élus en CAPN catégorie B

23 avril 2013 - **Catégorie B** - Compte rendu de la CAPN n°6 du 16 avril 2013 - Titularisations des contrôleurs stagiaires

Pour tout renseignement, appeler : 02-33-91-21-15 ou en adressant un message à : [fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr)

Julien CLAUDOT  
Secrétariat Départemental **FO** DGFIP 50  
SIP de GRANVILLE  
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX  
Tel : 02.33.91.21.15  
@ : [fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr)

Le Site **FO** DGFIP 50 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/>

« **Je - Nous - Tous avec FO !** »

### **BULLETIN d'ADHESION (à renvoyer au secrétariat **FO** DGFIP 50)**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ n°agora. \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice \_\_\_\_\_ Quotité travail \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section de la MANCHE.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (signature)

⇒ **66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu**